

# TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?

## Déclaration du groupe CFTC

Les ressources renouvelables de la Terre en 2017 sont épuisées depuis le 2 août 2018.

Ce jour est atteint de plus en plus en tôt dans l'année.

Parmi ces ressources, certaines sont émettrices de carbone (CO<sub>2</sub>), un gaz qui contribue au changement climatique. Des questions graves se posent sur nos manières de vivre, de consommer, de produire mais aussi de travailler.

La priorité est de parvenir à la neutralité carbone au plus tard à l'horizon 2050. Pour ce faire, si les grands groupes réussissent à mobiliser des moyens pour l'atteindre, il n'en va pas de même pour les TPE-PME. D'où les recommandations de cet avis qui visent à atteindre l'axe 7 du Plan Climat publié en juillet 2017 :

Celui-ci prévoit de donner les moyens aux PME de réaliser leur transition écologique et de faire des économies par la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire.

La CFTC soutient cet axe mais tient à préciser que ce n'est pas en ajoutant de nouvelles règles aux contraintes existantes que l'objectif sera atteint. Comme l'avance très justement l'avis, c'est plutôt en faisant preuve de pédagogie, en accompagnant les TPE-PME dans leurs démarches organisationnelles et comptables, en les sensibilisant et en œuvrant à une prise de conscience collective de tous les acteurs.

Afin d'atteindre l'objectif, la CFTC pense qu'il sera essentiel d'intégrer au bilan carbone, en plus du Scope 1 et du Scope 2, les autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnements, transport, utilisation, fin de vie ou recyclage...) correspondant au Scope 3. Cette intégration ne pourra se faire qu'en dynamisant les dispositifs de financement et les investissements des PME-TPE.

Au-delà de ces remarques, deux préconisations ont particulièrement retenu l'attention de la CFTC : la 10 et la 12, car elles requièrent la participation des salariés. La première réclame que les salariés soient associés à la définition des PCAET (Plan Climat, Air, Énergie, Territorial) des collectivités : une revendication cohérente avec ce qui précède concernant le Scope 3.

La seconde estime essentielle de sensibiliser les salariés des TPE-PME afin que chacun puisse s'approprier les enjeux et devenir un atout pour le développement des entreprises.

Enfin, la CFTC insiste sur la nécessité de mener une démarche plus volontariste en matière de Recherche et Développement. Nous aurions aimé que l'Avis insiste davantage sur la recherche en matière de véhicules propres électriques ou hydrogènes et sur les aides apportées au TPE-PME car le coût reste élevé et non accessible.

Une autre piste, qui n'a rien à voir avec la R & D, mais qui table aussi sur le moyen et long terme. Elle consiste à inciter les TPE-PME – individuellement ou collectivement – à signer des contrats d'achat d'électricité verte sur plusieurs années ; cela leur permettrait de sécuriser les coûts d'approvisionnement tout en contribuant à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone.

Malgré ces deux derniers points la CFTC votera avec confiance et enthousiasme cet avis.